

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 FEVRIER 2017**

Délibération
n° 2017.02.108

**BHNS - Validation du
projet de maîtrise
d'oeuvre de deux
lignes de bus à haut
niveau de service**

LE SEIZE FEVRIER DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **10 février 2017**

Secrétaire de séance : Michel ANDRIEUX

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Philippe LAVAUD, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Danièle MERIGLIER, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

André BONICHON à François NEBOUT, Catherine BREARD à Michel ANDRIEUX, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Denis DOLIMONT à Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE à Gérard DEZIER, André FRICHETEAU à Jean-Marie ACQUIER, Isabelle LAGRANGE à Véronique ARLOT, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Michaël LAVILLE à Jacky BOUCHAUD, Catherine PEREZ à Philippe LAVAUD, Eric SAVIN à Michel BUISSON, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Danielle BERNARD

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 FEVRIER 2017

**DELIBERATION
N° 2017.02.108**

BHNS

Rapporteur : Monsieur GERMANEAU

BHNS - VALIDATION DU PROJET DE MAITRISE D'OEUVRE DE DEUX LIGNES DE BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE

Dans le cadre de l'élaboration du projet de deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), les études d'« Avant-Projet » (AVP) du groupement de maîtrise d'œuvre ont été validées par délibération n°237 du conseil communautaire du 15 septembre 2016. Lors de cette validation, plusieurs points étaient cependant soulignés comme étant des éléments à ajuster à l'occasion de la phase « Projet » (PRO).

Le dossier de « PROJET » a été remis le 9 janvier 2017 à GrandAngoulême pour analyse et a fait l'objet en parallèle d'une étude approfondie par le maître d'ouvrage délégué appuyé de l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Il a été élaboré après échanges avec les communes, les services de GrandAngoulême, le Département, les services instructeurs de l'Etat (Service territorial de l'architecture et du patrimoine, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – Inspectrices des sites), les associations (accessibilité et mode doux), les organisateurs de festival, le centre hospitalier de Girac et les acteurs économiques (Chambre de commerce et d'industrie, Auchan, Leroy Somer).

Dans le dossier, il est présenté la liste des évolutions qui ont été signifiées au maître d'œuvre et prises en compte pour établir le dossier Projet. Il s'agit des points suivants :

Modification de niveau d'aménagement

Le secteur de la rue de Bordeaux entre la station Séminaire et le giratoire d'Aquitaine (ligne A secteur 3 à Angoulême) est traité en niveau d'aménagement 1, c'est-à-dire par un traitement de façade à façade en lieu et place du niveau d'aménagement 2 (traitement des carrefours et des stations) figurant dans le dossier d'avant-projet.

Une partie de l'avenue Wilson sur la commune de Ruelle-sur-Touvre (secteur 14) est traitée en niveau d'aménagement 2 afin de garantir l'insertion du bus dans la circulation au niveau de deux carrefours : au croisement de la rue Léo Lagrange avec l'avenue Wilson et au croisement de l'avenue Wilson avec la rue du Souvenir.

Périmètres d'intervention et aménagement de stations

Des évolutions du périmètre d'intervention ont été réalisées à la demande de GrandAngoulême et des communes traversées par le BHNS.

L'équipement en mobilier pour les 5 stations réalisées dans le quartier de Basseau Grande Garenne, (ligne B secteur 1 à Angoulême), sera inclus au projet afin de donner une cohérence d'ensemble des stations avec le reste du BHNS. De même, 4 carrefours créés dans le cadre de cette première phase du projet BHNS bénéficient d'un équipement de signalisation lumineuse de trafic pour favoriser le passage du bus.

La bretelle de raccordement du centre commercial Castorama sur la D1000 après le giratoire d'Aquitaine en direction de Saint-Michel, a été supprimée en accord avec le Conseil Départemental. Une solution alternative est en cours d'étude par le Département et sera transmise au maître d'œuvre. Depuis la route de Bordeaux, une entrée vers le centre commercial est cependant créée (ligne A secteur 4 à saint Michel).

Le parking restitué au centre hospitalier d'Angoulême est réduit en solution de base de 200 à 150 places en compensation du passage du BHNS dans l'enceinte de l'établissement. La réalisation ultérieure de 50 places supplémentaires sera prévue en option.

Les 6 carrefours situés dans le centre-ville d'Angoulême (lignes A et B secteur 5 sur Angoulême) sont traités afin d'assurer la fluidité du BHNS dans la circulation, avec une attention particulière sur le carrefour rues Hergé / Arsenal / De Gaulle et Hôtel de ville pour assurer la sécurité de la traversée piétonne. Le carrefour Les Halles/De Gaulle /Pasteur est également modifié avec un traitement en couloir bus dans le sens montant plutôt qu'en site propre dédié uniquement aux bus.

Le périmètre de la station Franquin (lignes A et B secteur 5 sur Angoulême) se limite pour l'instant à la station elle-même. Celle-ci viendra s'inscrire dans le projet d'aménagement plus global d'un parvis devant l'espace Franquin actuellement à l'étude par GrandAngoulême et la ville d'Angoulême.

Une station dénommée Université est prévue en remplacement de la station Pont Valteau (ligne A secteur 12 sur La Couronne).

Une nouvelle station BHNS entre la gare et l'espace Franquin (secteur 5 sur Angoulême) est ajoutée pour répondre aux enjeux d'interconnexion de l'offre de transport en commun entre le haut et le bas de plateau d'Angoulême (ligne A secteur 5 sur Angoulême).

La station Sécurité Sociale (ligne B secteur 7 sur Angoulême) est déplacée de manière à améliorer le niveau d'accessibilité de celle-ci.

Les stations Bel Air et Seguin sont fusionnées en une seule station dénommée « Jean Antoine », située au croisement de l'avenue Jean Jaurès et de la rue Jean Antoine (ligne A secteur 14 à Ruelle-sur-Touvre) à Ruelle-sur-Touvre pour répondre aux besoins de développement du territoire.

Amélioration des terminus

Le terminus halte ferroviaire (ligne A secteur 12 La Couronne) est retiré du périmètre d'intervention du maître d'œuvre afin que celui-ci s'intègre parfaitement au projet de pôle d'échange multimodal avec la future halte ferroviaire actuellement à l'étude par GrandAngoulême et la ville de La Couronne.

L'aménagement du terminus Cité Scolaire (ligne A secteur 14 sur Ruelle-sur-Touvre) prend en compte le comportement des élèves et assure la sécurité de ceux-ci en entrée et sortie d'établissements, en accord avec la commune, le Département, les chefs d'établissements et les exploitants des réseaux de transports en commun.

Le terminus Linars (Ligne B secteur 10 sur Linars) tient compte de la volonté de voir la zone de régulation implantée en face du parking du centre commercial afin de réduire les nuisances pour les commerces de proximité.

Parc-relais

Le projet prévoit également des prédispositions dans les parcs-relais pour permettre à terme l'implantation de parcs-vélos à accès réservé et sécurisé, conformément aux objectifs d'intermodalité voulus par l'agglomération. Des raccordements sont également prévus pour l'installation d'équipements de vidéo surveillance.

Le parc-relais des 3 Chênes (Ligne B secteur 10 sur Angoulême) est sécurisé par une sortie en dehors du giratoire.

Le revêtement du parc-relais Carat (ligne A secteur 9 sur L'Isle-d'Espagnac) sera maintenu en l'état actuel mixant espaces perméables et imperméables pour conserver l'état semi-naturel du contexte dans lequel il vient s'implanter.

Prise en compte du cycliste

Le dossier « PROJET » témoigne également d'une meilleure prise en compte des aménagements dédiés aux cyclistes en cohérence avec le schéma cyclable d'agglomération 2016-2025, en particulier dans les secteurs aménagés de façade à façade, rue de Bordeaux, et avenue de Lattre de Tassigny à Angoulême (Ligne A secteurs 3,4 et 6 sur Angoulême).

Une signalisation spécifique est prévue dans le giratoire d'Aquitaine (secteur 4 sur Saint Michel) afin d'assurer la sécurité des cyclistes sortis du flux routier.

Le couloir bus Place des Halles (lignes A et B, secteur 5 sur Angoulême) est partagé avec les cycles. De même pour le boulevard Liédot (ligne B secteur 8 sur Angoulême), l'aménagement est prévu de manière à partager le couloir bus avec les vélos. Cette solution est également adoptée pour le couloir bus en sortie de la station P+R Nord en direction de Ruelle-sur-Touvre (ligne A secteur 9 sur l'Isle-d'Espagnac)

Une piste cyclable est prévue avenue Jean Mermoz (ligne A secteur 9 sur l'Isle-d'Espagnac) dans la continuité de l'existant, uniquement dans le sens montant pour sécuriser le cycliste en direction de Ruelle-sur-Touvre.

Une piste bi-directionnelle unilatérale rue Victor Hugo et rue de la Quintinie est prévue côté « Ecasseaux » (ligne A secteur 9 sur l'Isle-d'Espagnac). Ces éléments font l'objet d'une étude en cours de réalisation afin d'être intégrés au Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

Le planning de l'opération tient compte de l'objectif de l'agglomération d'une mise en service des deux lignes de BHNS à l'été 2019. Celui-ci implique des travaux concentrés sur 20 mois environ à compter de l'automne 2017, une fois l'arrêté de déclaration d'utilité publique obtenu. En amont de ces travaux, les concessionnaires réaliseront des travaux de dévoiement de réseaux afin de garantir la performance du service BHNS.

Afin de palier le surcôt constaté dans les estimations du dossier « avant-projet » et dans le but de maîtriser le budget global de l'opération et d'être conforme à l'enveloppe budgétaire initiale, la recherche d'économies sur les travaux a été réalisée.

Le coût associé en phase projet est estimé à 37 930 569 € HT valeur septembre 2016, y compris les aléas (5%) pour risques mais hors aléas maîtrise d'ouvrage. Par ailleurs, ce coût comprend la possibilité d'activer 4 options en fonction du résultat financier des consultations au moment de l'attribution des marchés de travaux :

- **option 1** choix de bordure d'accostage des bus d'un autre matériau que la pierre naturelle, suite à la proposition du maître d'œuvre et validation de l'Architecte des Bâtiment de France ;

- **option 2** choix d'un revêtement des quais de stations des secteurs situés à l'extrémité des lignes en dalles béton plutôt qu'en béton désactivé ;
- **option 3** choix d'une plateforme d'arrêt des bus des secteurs situés à l'extrémité des lignes en béton avec structure neuve plutôt qu'en enrobé ;
- **option 4** augmentation de la capacité du parking de restitution (+50 places) en compensation des places supprimées par le passage du BHNS dans l'enceinte de l'établissement. Soit une offre globale finale potentielle de stationnement sur ce parking de restitution de 200 places.

Certains éléments restent en cours d'étude et notamment :

- Implantation de la station Cifop
- Piste cyclable bidirectionnelle unilatérale rue Victor Hugo et de la Quintinie à l'Isle d'Espagnac
- La compensation des stationnements supprimés et la transformation des quais abandonnés sur l'ensemble du tracé.

En conclusion, le dossier PROJET présenté répond aux objectifs fixés par GrandAngoulême pour la réalisation de 2 lignes de BHNS, dans sa conception, avec la prise en compte des remarques des différents intervenants et en s'intégrant dans l'environnement qu'elles traversent. Il permet dans le cadre du programme actuel, de respecter l'enveloppe globale de 39 320 000€ HT attribuée aux travaux.

Vu la délibération n°237 du conseil communautaire du 15 septembre 2016 relative à la validation de l'avant-projet des deux lignes de bus à haut niveau de service,

Compte-tenu des améliorations apportées en phase « PROJET » et présentées dans le dossier remis à GrandAngoulême,

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 8 février 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER le « PROJET » de maîtrise d'œuvre des deux lignes de bus à haut niveau de service.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 21 février 2017	<u>Affiché le :</u> 21 février 2017